



Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, CAPDEVILLE, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI

Absent ayant donné procuration : Mme BERGE (M. CHAPOTHIN), Mme CAMPOS (Mme LALANNE), M. CAYRON (Mme TADDEI), Mme LAPLACE-NOBLE (Mme BAREILLE), Mme VIRLOGEUX (Mme LANDRIEU)

Absent excusé : M. PROVENCE

Secrétaire de séance : M. REIMANN

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, soumet à l'approbation ce procès-verbal. Accord à l'unanimité.

I - Approbation des Comptes de Gestion 2021 - Budget Principal et Budgets Annexes

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés sur le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2021 par le trésorier municipal de Lescar.

II - Comptes Administratifs 2021 - Budget Principal et Budgets Annexes

Monsieur le Maire procède à la présentation des comptes administratifs 2021 comme suit après être rentré dans les détails.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 904 004.03 €
	Recettes	3 385 716.25 €
	Résultat de l'exercice	481 712.22 €
	Report 2020	824 993.21 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	1 306 705.43 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 095 166.20 €
	Recettes	1 091 515.03 €
	Résultat de l'exercice	-3 651.17 €
	Report 2020	-20 448.92 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	-24 100.09 €

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 569.83 €
	Recettes	6 330.33 €
	Résultat de l'exercice	-1 239.50 €
	Report 2020	-1 046.84 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	-2 286.34 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	0
	Recettes	7 569.83 €
	Résultat de l'exercice	7 569.83 €
	Report 2020	37 849.15 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	45 418.98 €

BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 287.50 €
	Recettes	13 784.99 €
	Résultat de l'exercice	11 497.49 €
	Report 2020	-14 032.55 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	-2 535.06 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	8 826.67 €
	Recettes	0
	Résultat de l'exercice	-8 826.67 €
	Report 2020	30 662.00 €
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	21 835.33 €

BUDGET ANNEXE CLOS LABOURIE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	742 607.99 €
	Recettes	742 607.99 €
	Résultat de l'exercice	0
	Report 2020	0
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	0
INVESTISSEMENT	Dépenses	742 607.99 €
	Recettes	635 000.00 €
	Résultat de l'exercice	-107 607.99 €
	Report 2020	0
	Résultat de clôture (dont résultat N-1)	-107 607.99 €

Après avoir procédé à la présentation, Monsieur le Maire confie à la 1^{ère} Maire adjointe la présidence de l'Assemblée, il quitte la salle et Mme BAREILLE soumet au vote les comptes administratifs 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, arrête les comptes administratifs financiers 2021 à l'unanimité.

III - Affectation des résultats :

Mme BAREILLE constate le résultat des comptes administratifs 2020 comme suit :

- **Budget Principal**

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	481 712.22 €
Excédent reporté 2020	824 993.21 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	1 306 705.43 €

Section d'investissement

Solde d'exécution 2021	-3 651.17 €
Déficit reporté 2020	- 20 448.92 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021	-24 100.09 €

Reste à réaliser dépenses	-199 326.00 €
Reste à réaliser recettes	16 689.00 €

Besoin de financement (Déficit d'investissement + solde RAR) - **182 637.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget principal 2022, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	206 737.09 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	1 099 968.34 €
Report à nouveau d'investissement au compte 001	-24 100.09 €

• **Budget annexe Photovoltaïque**

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	- 1 239.50 €
Excédent reporté 2020	-1 046.84 €
Résultats de fonctionnement cumulé au 31/01/2021	- 2 286.34 €

Section d'investissement

Solde d'exécution 2021	7 569.83 €
Excédent reporté 2020	37 849.15 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/01/2021	45 418.98 €

Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe *Photovoltaïque 2022*, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	- 2 286.34 €
Report à nouveau d'investissement au compte 001	45 418.98 €

• **Budget annexe Cimetière**

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	11 497.49 €
Déficit reporté 2020	-14 032.55 €
Résultats de fonctionnement cumulé au 31/01/2021	-2 535.06 €

Section d'investissement

Solde d'exécution 2021	-8 826.67 €
Excédent reporté 2020	30 662.00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/01/2021	21 835.33 €

Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe 2022 Cimetière, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	€
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	- 2 535.06 €
Report à nouveau d'investissement au compte 001	21 835.33 €

• **Budget annexe Clos Labourie**

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	0 €
Déficit reporté 2020	0 €
Résultats de fonctionnement cumulé au 31/01/2021	0 €

Section d'investissement

Solde d'exécution 2021	-107 607.99 €
Excédent reporté 2020	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/01/2021	-107 607.99. €
Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget annexe 2022 Clos Labourie, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068	€
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	€
Report à nouveau d'investissement au compte 001	-107 607.99 €

IV - Bilan de la Politique Foncière 2020 – Budget Principal

Vu la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, et notamment son article 11 en vertu duquel les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, Les acquisitions et cessions réalisées en 2021 sont les suivantes :

Acquisition : budget principal :

Acte du 09/12/2020	Terrain	1 €	AC 333	1a 17 ca	Bordure de terrain
Acte du 14/06/2021	Terrain	Gratuit	AP 1042-1046-1052-1134	15 a 69 ca	Voiries

Cession :

Acte du 17/11/2021	Terrain	52 500 €	AP 471	21 a 00 ca	Réserve foncière
Acte du 16/12/2021	Terrain	100 000 €	ZB 44	2 a 97 ca	Terrain avec pylône

Budget annexe : Clos Labourie 2 :

Terrain lotissement	Terrain	485 243,25 €	AP 588	91 a 35 ca	Réserve foncière
---------------------	---------	--------------	--------	------------	------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le bilan de la politique foncière de la Commune tel que définit plus haut dit que ce bilan sera annexé au compte administratif 2021.

V- Le personnel :

Créations d'emplois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi permanent de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation pour assurer les missions au sein du service animation et périscolaire Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints territoriaux d'animation.

-la création d'un emploi permanent de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique pour assurer les missions au sein du service restauration et entretien Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Emplois créés	Nombre d'heures	Date de création
Adjoint d'Animation	30h	01/04/2022
Agent de propreté	22h	01/04/2022

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

La création des emplois permanents ci-dessus détaillés,

CHARGE

Monsieur le maire d'accomplir les formalités administratives nécessaires,

PRECISE

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Modification Temps de Travail

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail, après avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le 3 février 2022:

*d'un emploi d'un adjoint administratif permanent à temps non complet (18 heures hebdomadaires)

afin de caler son temps de travail aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de porter, à compter du 1/03/2022 :

* de 18 heures (temps de travail initial) à 24 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent administratif,

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

*d'un emploi d'un adjoint technique permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires)

afin de caler son temps de travail aux besoins du service restauration et périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de porter, à compter du 1/03/2022 :

* de 28 heures (temps de travail initial) à 26 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique,

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VI – Divers : Remboursement de caution d'un local communal de 276 € au 6 rue des Pyrénées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h30.

Prochain Conseil Municipal le 1 avril 2022

Fait à SAUVAGNON, le 14 mars 2022

Le Maire,



Bernard PEYROULET

